

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 septembre 2023

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la Convocation : 15/09/2023

Date d'affichage : 15/09/2023

L'an deux mille vingt- trois et le dix-neuf septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- Laure DUCHAMP- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL - Christophe GRANGER- Véronique AUGIZEAU- Alexandra CHABANIS- Daniel PEYROL- Joël MALIGNIER

Excusés : David MAGNET (pouvoir donné à Christophe GRANGER) - Jean GRANGER- Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER) - GAUTHIER Laurent (pouvoir donné à Mylène DELORME)- Céline POIRRIER

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2023-063 : Création d'un poste permanent à temps complet et recrutement par voie de mutation d'un d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L313-1, stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le budget de la collectivité,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il rappelle également la mise en disponibilité de Madame Céline QUESNOY, ayant pour effet d'accroître la charge de travail des agents administratifs.

Compte tenu des besoins exprimés par la commune et de la nécessité de renforcer les effectifs du service administratif, il est proposé la création d'un poste d'agent administratif et comptable à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2023.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs relevant de la catégorie C. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe par le recrutement de Madame EDMONT Emilie par voie de mutation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** la création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2023. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement par voie de mutation.
- **CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la modification du tableau des emplois et des effectifs.

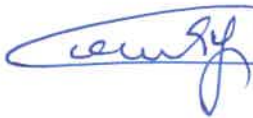
POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance

